



commune de

Walincourt-Selvigny

ARRETE MUNICIPAL N° 2025-028 Portant réglementation temporaire du stationnement

Nous Maire de la Commune de Walincourt-Selvigny

- Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.
- Vu le Code de la Route
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu le Décret n° 85-807 du 30 juillet 1985 modifiant certaines dispositions du Code de la Route
- Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police du Maire en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route
- Vu l'arrêté ministériel du 22 juillet 1954, relatif à la signalisation routière,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation routière,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 07 juin 1977

Considérant qu'il est indispensable de réglementer le stationnement des véhicules lors de la réalisation des travaux de nettoyage des fils d'eau par des engins adaptés.

ARRETONS

ARTICLE 1^{ER} En raison des travaux de nettoyage des fils d'eau, le stationnement des véhicules sera restreint, selon le calendrier figurant en article 2.

ARTICLE 2

Lundi 7 Avril / Lundi 2 Juin / Lundi 28 Juillet / Lundi 15 Septembre
Restrictions de stationnement de 13h30 à 16h30

Rue Charles Cattelain, Rue Hélène, Chemin de la Briqueterie,
Rue du 8 mai 1945, Rue Alfred Capitaine, Rue P. Mendès France,
Rue des lilas, Rue Jean Duchaussois

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>

Mardi 8 Avril / Mardi 3 Juin / Mardi 29 Juillet / Mardi 16 Septembre
Restrictions de stationnement de 8h30 à 11h30

Rue Faidherbe, Rue du Nouveau Siècle, Rue Gambetta

Restrictions de stationnement de 13h30 à 16h30

Rue Emile Zola, Rue du Chemin Vert, Rue Curie

Mercredi 9 Avril / Mercredi 4 Juin / Mercredi 30 Juillet / Mercredi 17
Septembre

Restrictions de stationnement de 8h30 à 11h30

Rue Jules Ferry, Rue Paul Bert, Rue Roger Salengro,
Rue Jean Macé, Rue Charles Delbarre, Rue René Galiègue

Restrictions de stationnement de 13h30 à 16h30

Place Jean Jaurès, Rue Pasteur, Rue Martin Luther King

- ARTICLE 3** Défense de stationner en chaussée, à cheval sur les trottoirs, sur la zone de travaux, Stationnement complet sur trottoir toléré si celui-ci est possible.
- ARTICLE 4** Par dérogation aux prescriptions des articles 2 et 3, les véhicules de médecins, les ambulances, les véhicules de police et de gendarmerie, les véhicules de secours et de lutte contre l'incendie pourront, en cas de besoin, stationner normalement pendant la période d'interdiction.
- ARTICLE 5** Les infractions au présent arrêté qui sera affiché et publié seront constatées par des Procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.
- ARTICLE 6** Monsieur le Commandant de la compagnie de gendarmerie de Clary, Monsieur le Gardien de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>



commune de
Walincourt-Selvigny

- ARTICLE 7** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de CLARY
 - Monsieur le Brigadier-chef Principal de la Police Municipale.
 - Monsieur le Chef de Centre du SDIS de Walincourt-Selvigny

Fait à WALINCOURT-SELVIGNY, le 13 mars 2025

Le Maire



Jérôme MÉLI

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>